Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**HAUT-COMMISSARIAT DE LA RÉPUBLIQUE**
**EN POLYNÉSIE FRANÇAISE**

***Cabinet***
*Section de la communication interministérielle*

Papeete, le 9 novembre 2018

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

# La société JA COWAN & FILS obtient la défiscalisation nationale pour l'acquisition d'équipements de manutention portuaire

*Crédit photo : Port Autonome de Papeete*

L'entreprise JA COWAN & FILS, spécialisée dans les activités d'aconage, vient de bénéficier d'un agrément fiscal pour l'acquisition de nouveaux équipements (grue, tracteur et remorques) destinés à la manutention des containers.

Cet investissement répond à l'objectif d'adapter l'outillage à l'évolution de l'activité d'aconage. La réalisation du projet contribuera à moderniser les équipements de l'entreprise et à sécuriser les opérations de débarquement ou d'embarquement des containers.

Le coût du projet est évalué à environ 500 millions Fcfp et la réduction d'impôt consentie s'élève à 210 millions Fcfp.

L'État soutient ainsi l'activité portuaire dans un contexte où la Polynésie française a besoin de développer les liaisons maritimes avec l'extérieur pour l'approvisionnement de marchandises.